

LEGENDE



Limite communale

MENARS

Commune



Limite de la zone inondable réglementée



Limite zone AP



Zone inondable A :

— Limite d'un secteur d'aléa



Secteur hors d'eau

- ① Secteur d'aléa 1
- ② Secteur d'aléa 2
- ③ Secteur d'aléa 3
- ④ Secteur d'aléa 4



Zone inondable B :

— Limite d'un secteur d'aléa

- ① Secteur d'aléa 1
- ② Secteur d'aléa 2

Aléa 1 :

Aléa faible : profondeur de submersion < 1 m sans vitesse marquée

Aléa 2 :

Aléa moyen : profondeur de submersion comprise entre 1 et 2 m avec vitesse nulle ou faible ou < 1 m mais avec vitesse moyenne ou forte

Aléa 3 :

Aléa fort : profondeur de submersion > 2 m avec vitesse nulle à faible ou profondeur comprise entre 1 et 2 m avec vitesse moyenne ou forte ou secteur situé en arrière de levée (300 m)

Aléa 4 :

Aléa très fort : profondeur > 2 m avec vitesse moyenne à forte, danger particulier (aval déversoir, débouché d'ouvrage...)